

## L'affaire Sidi Ali Bounab ou les avatars de Mohamed Cherchar - Septembre 1949

*« Nous estimons l'urgence infondée. Rien ne la justifie, au contraire... cette affaire de Sidi Ali Bounab... n'a rien à voir avec l'Assemblée Algérienne »\**

Le 28 septembre 1949, la recherche d'un déserteur et dangereux bandit pour les uns, d'un « maquisard » pour les autres<sup>1</sup> a donné lieu à une violente répression qui a bouleversé la vie quotidienne des villageois de Sidi Ali Bounab (commune de plein exercice, Camp du Maréchal / Tadmaït<sup>2</sup>).

Rien ne fut épargné aux habitants : perquisitions, saccages des habitations, brutalités contre les hommes et les femmes.

C'est la presse nationaliste qui a alerté l'opinion publique. Elle sera relayée par les représentants du MTLD, de l'UDMA et du PCA qui ont interpellé à leur tour, les pouvoirs publics dans l'espoir de l'ouverture d'une enquête parlementaire.

---

\* Communication présentée au colloque « Colonisations et répressions coloniales, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. » 15, 16 et 17 novembre 2007, SEDET/CNRS, université Paris VII.

Déclaration du délégué Marcel Papillon, lors de la session de l'Assemblée Algérienne du 23 novembre 1949, mise en exergue dans l'article d'André Mandouze « En Algérie, les gendarmes violent les mosquées et l'assemblée algérienne demande la libération de Pétain », publié dans *Action* du 8 décembre 1949.

<sup>1</sup> D'une source à l'autre, la désignation de Mohamed Cherchar varie. Il convient de noter que pour Mahfoud Kaddache, *Histoire du Nationalisme algérien*, Tome II, Alger, SNED, 1980, il s'agit d'un « maquisard » comme on en trouve en Kabylie, rallié au groupe de Krim Belkacem lequel s'est distingué par diverses actions contre des agents de l'administration française.

Pour Boualem Khalfa, Henri Alleg et Abdelhamid Benzine, il s'agit d'un « fellah de Sidi Ali Bounab, appelé à la caserne » et qui « s'est réfugié dans le maquis tout proche. C'est aussi un militant nationaliste que la police recherche » in *La grande aventure d'Alger Républicain*, Alger, Dar el Ijtihad, 1987, p.58.

Le communiqué du ministère de l'Intérieur du 20 novembre 1949, le qualifie de « dangereux malfaiteur, convaincu de plusieurs crimes et meurtres, et contre lequel sept mandats d'arrêts auraient été lancés », dépêche de l'AFP, reprise par le journal *Combat*.

<sup>2</sup> Le douar Sidi Ali Bounab appartient à la tribu des IFLISSEN OUMELIL, qui a une réputation d'être « difficile » et d'abriter de nombreux bandits. Le douar a été partagé en deux parties, l'une rattachée à la commune de plein exercice Camp du Maréchal (1891) et l'autre à la commune de plein exercice de Mirabeau. Il convient de rappeler que ce rattachement était dicté par un souci d'équilibre du budget de ces communes. Sur cette question, cf. Ch.R Ageron, *Les Algériens musulmans et la France*, 2 tomes, Paris, PUF, 1968 et J-C Collot, *les institutions algériennes pendant la période coloniale*, Paris-Alger, CNRS-OPU, 1987.

L'objet de cette contribution est d'analyser les cheminements des différentes actions entreprises par les nationalistes algériens, qui vont épuiser tous les moyens qu'autorise la légalité, sans pouvoir rendre justice aux populations victimes de la répression.

La démarche observée par les nationalistes algériens a consisté à opposer aux brutalités des forces de la gendarmerie, une action politique qui dépassera très largement la sphère judiciaire. Aussi l'action subversive (ou la campagne d'affolement selon les termes employés par les autorités) prendra-t-elle un autre sens plus réfléchi et raisonné, précisément parce qu'elle se situe dans le cadre des institutions françaises dont elle accepte d'emblée les règles du jeu. Et en dépit de bien des entraves, elle aboutit à une mobilisation d'une partie de l'opinion publique.

Même si elle échoue, elle met à nu l'ambiguïté de la politique coloniale de la France et permet à la réflexion historique de sortir du paradigme largement dominant dans l'historiographie de la « résistance violente » opposée en permanence à la domination française, pour s'intéresser de plus près à l'étude de *la relation coloniale*.

La tentative opérée par les Elus algériens dans le but de modifier la *relation coloniale* vaut la peine d'être retenue d'autant qu'elle introduit, apporte un éclairage aux rapports de pouvoir qui unissent les dominants aux dominés (colonisateurs/colonisés). Elle se veut une expérience originale de lutte politique, empruntant diverses pratiques de négociation, ou pour parler comme Achille Mbembe<sup>3</sup>, en mobilisant des « formes et des usages publics de la raison en colonie ». C'est cet enjeu qui est l'un des traits marquants des transformations nées dans le sillage de la seconde guerre mondiale. D'une manière à peine perceptible, l'affaire Sidi Ali Bounab constitue un des maillons (fragments) du processus qui participe à la déconstruction de l'hégémonie coloniale en Algérie, avant d'y mettre un terme définitif.

Pour aborder l'affaire Sidi Ali Bounab, nous ferons

- un rappel des circonstances de l'affaire Sidi Ali Bounab, avant d'exposer
- les modalités mises en pratique par les partis nationalistes qui, parallèlement au recours à la presse pour informer et mobiliser l'opinion publique, ont porté l'affaire Sidi Ali Bounab devant toutes les assemblées locales : conseil municipal, conseil général, assemblée algérienne ainsi que devant l'assemblée nationale, à Paris.

---

<sup>3</sup> Mbembe, Achille, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, Paris, Karthala, 1996.

- et les réponses des pouvoirs publics (gouvernement général, ministère de l'intérieur...).

## **L'affaire Sidi Ali Bounab**

Nul ne sait exactement comment l'affaire a éclaté. Un rapport du cabinet du gouverneur général précise que « le 27 septembre, un inspecteur principal de la police judiciaire, accompagné d'un agent, d'un adjudant de gendarmerie et d'un gendarme, passant dans ce douar, y surprit Cherchar<sup>4</sup> un dangereux bandit, plusieurs fois condamnés pour meurtres. Celui-ci eut le geste de tirer sur eux, mais sa mitrailleuse s'enraya. Cherchar réussit à prendre la fuite, certainement grâce à des complicités ».

Nul ne songeait aussi que l'échec de l'arrestation de Cherchar allait donner lieu à une « expédition punitive » dans ce douar de la commune de plein exercice de Camp du Maréchal (arrondissement de Tizi Ouzou) qui dura « une huitaine de jours » d'après les autorités françaises, deux semaines selon la presse nationaliste<sup>5</sup>.

Ce qui est sûr, c'est que le lendemain, soit le 28 septembre 1949, le douar est investi par l'arrivée de « plusieurs détachements d'une quinzaine de gendarmes chacun » à la recherche de Cherchar. Les gendarmes se livrent à une fouille minutieuse et à une mise à sac des dechras des Ouled Bouzid, Ouled Saâda, Beni Hidoussa, Ouled Mansour, Ouled Maâmar, Sidi Smaïl. Voici la description publiée par le journal *Franc Tireur* <sup>6</sup>« Bétail, chiens, volailles tués, portes défoncées à coups de haches, toitures détruites, jarres brisées : blé, orge, figues, fèves, huile, pétrole répandus sur le sol et pétris avec de la terre ; poterie et vaisselle brisées. »

On met le feu à l'huilerie du village le 1<sup>er</sup> octobre... Une véritable atmosphère de guerre s'installe dans le douar qui comprend une population de 7200 habitants. La peur s'installe chez tous, on craint les atteintes à l'intégrité physique des hommes et des femmes. La presse a rapporté plusieurs viols de femmes et jeunes filles devant leurs familles. Des hommes ont été contraints de défiler sur la place publique tous nus. A certains, les gendarmes ont rasé la barbe et les moustaches. Une liste des premières victimes est publiée dans la presse.

---

<sup>4</sup> CAOM, 9 CAB/78, rapport du mois d'octobre 1949.

<sup>5</sup> D'après le journal *Franc Tireur*, du 19 novembre 1949, citant des extraits de *l'Algérie Libre* et *La République algérienne*.

<sup>6</sup> *Franc Tireur* a repris les articles publiés par *Algérie Libre*, et *La République algérienne*.

Des centaines de familles dont les maisons ont été détruites n'ont d'autre choix que de fuir le déchaînement des forces de l'ordre, les unes partent vers Alger, d'autres « prennent » le maquis proche ou se dirigent vers les villages de la plaine. D'après la presse nationaliste, c'est la majorité de la population du douar qui a pris le chemin de l'exode, soit quelques 7000 personnes, mais selon les autorités coloniales, l'exode a touché moins de 500 personnes.

Enfin, les gendarmes ont profané la mosquée de Sidi Smaïl en y installant leur quartier général<sup>7</sup>.

Au cours de cette opération de ratissage, la troupe s'est nourrie aux frais des habitants qui ont été mis dans l'obligation de produire le ravitaillement nécessaire. Rayah Ahmed a été obligé de fournir « trois moutons, trente poulets, six bonbonnes de vin, dix litres d'anisette, du couscous, des pâtes et du pain ».

C'est grâce à la presse, notamment *Algérie Libre* (MTLD), *La République Algérienne* (UDMA) et *Alger Républicain*<sup>8</sup> que l'opinion publique est alertée et que seront interpellés le gouverneur général, le ministre de l'Intérieur et le président du conseil. D'où l'ouverture d'une triple information administrative, judiciaire et militaire<sup>9</sup>.

### **Stratégies des partis nationalistes et la construction d'un témoignage public**

Très rapidement, des récits commencent à circuler et relatent publiquement les exactions vécues par le douar Sidi Ali Bounab. Ils proviennent des partis politiques nationalistes : le MTLD, le PCA et l'UDMA. Cette première action sera doublée d'interventions au niveau des différentes assemblées locales.

---

<sup>7</sup> Déclaration du délégué Embarek Djilani à l'Assemblée Algérienne le mercredi 23 novembre 1949.

<sup>8</sup> *Alger Républicain* du 6 et 10 octobre 1949, *l'Algérie Libre* n°2 du 8 novembre 1949, *La République Algérienne* des 14, 21 et 29 octobre 1949 ; ces journaux feront l'objet de saisie et les directeurs de rédaction seront poursuivis par la justice, pour « propagation de fausses nouvelles, diffamation et propagande anti-française ».

<sup>9</sup> A ce stade de la recherche, nous connaissons l'existence de ces trois enquêtes uniquement par la presse. Aux archives du C.A.O.M (Aix En Provence), l'exploitation du fonds du gouverneur général Edmond Naegelen (où j'ai effectué un simple sondage) apporterait probablement des éclairages intéressants. De nombreux dossiers sont soumis à l'obtention d'une dérogation.

Ainsi, dès le 6 octobre 1949<sup>10</sup>, José Aboulker, élu communiste expose l'affaire devant le conseil général d'Alger. Il demande des explications au préfet sur la répression qui sévit en Kabylie. Ce premier témoignage sur le drame vécu par les populations du douar Sidi Ali Bounab fut démenti formellement par le préfet de la ville, Camille Ernst<sup>11</sup>.

Le même jour, une lettre ouverte est adressée par le député Mohamed Khider et le délégué Ahmed Bouda, tous deux élus du MTLD, aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur. Parallèlement, le MTLD diffuse deux tracts en français, dans l'Algérois où il dénonce les violences commises par les gendarmes durant plusieurs jours de suite, au douar Sidi Ali Bounab.

Par ailleurs, une véritable campagne de sensibilisation est organisée par les conseillers municipaux des différents partis nationalistes. Le MTLD est particulièrement actif : des pétitions rassemblent les signatures des conseillers municipaux et des membres des *djemaâs*. Certains de ses élus se font expulsés de la salle des délibérations quand ils ont voulu exposer l'affaire Sidi Ali Bounab et dénoncer les « méthodes barbares »<sup>12</sup>. Qu'importe ! Le parti de Messali Hadj en sort agrandi et se pose en défenseur des masses opprimées. Il lance des souscriptions à travers tout le territoire suivi par le PCA qui organise de son côté des comités de secours.

Enfin, plusieurs représentants du MTLD parmi lesquels le député Mohamed Khider accompagné des délégués de l'Assemblée algérienne, Ahmed Bouda, Embarek Djilani et Hadj Cherchalli effectuent le déplacement sur les lieux du drame, à trois reprises, les 4, 7 et 9 octobre 1949, constatent par eux mêmes les dégâts causés dans le douar, comptabilisent les dommages, recueillent directement les témoignages des victimes, prennent des photos des maisons détruites. Ils rendent visite successivement, aux populations de la mechta Tleta qui ont été les

---

<sup>10</sup> Le même jour, *Alger Républicain* consacre un long article, signé par Boualem Khalfa, à l'expédition punitive qui a frappé le douar Ali Bounab. Cf. également B Khalfa, H Alleg et A Benzine, *La grande aventure d'Alger républicain*, op. cit, p.58

<sup>11</sup> « Je n'ai pas à m'expliquer devant Mr Aboulker » fut la réponse du préfet Ernst avant de déclarer : « J'oppose le démenti le plus formel aux assertions qu'on a pu lire ce matin dans le journal *Alger Républicain*. C'est un roman monté de toutes pièces. Il n'y a pas de répression en Kabylie. Il s'agit en l'occurrence de la recherche d'un dangereux assassin condamné à mort par contumace, ayant au moins quatre meurtres à son actif et qui s'était réfugié en Kabylie, au douar Sidi Ali Bounab. » Cf. 2<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil général d'Alger, 6 octobre 1949.

<sup>12</sup> C'est le cas à Bône/Annaba, Philippeville/ Skikda, in CAOM, 9 CAB/77 (Archives du cabinet du gouverneur général Edmond Naegelen) et FR 93/ 4253 (dossier Ahmed Bouda).

premières victimes du passage des gendarmes, puis chez les Ouled Saâda, Aît Bouzid, Sidi Smaïl, Hidoussa et Ouled Maâmar.

Les résultats de cette enquête ont permis de réunir les « preuves irréfutables » qui permettront de défendre le dossier du douar Sidi Ali Bounab, auprès des différentes institutions.

De son côté *Alger Républicain* alerté dès le début de l'affaire par Mustapha Ferroukhi, délégué MTLD, à l'Assemblée algérienne<sup>13</sup> charge son rédacteur en chef, Boualem Khalfa du PCA de l'enquête. Ce dernier se déplacera sur les lieux en compagnie d'une délégation diligentée par le PCA et où figurent le député Pierre Fayet, Karl Escure, Ahmed Mahmoudi du Bureau politique et de Georges Raffini, secrétaire du Secours populaire algérien<sup>14</sup>.

Les représentants de L'UDMA ne sont pas en reste : ils se rendent à leur tour au douar Sidi Ali Bounab, avec Ahmed Boumendjel, secrétaire général du parti.

Les comptes rendus qu'ils tentent de publier dans la presse (*La République Algérienne* et *Alger Républicain*) alimentent la polémique sur les causes de « l'expédition punitive » et contribuent à élargir le front de la protestation. Il n'en faut pas plus pour émouvoir l'opinion publique qui n'a aucune raison de ne pas croire aux récits rapportés. De telles actions sont en effet ordinaires en Algérie. Et les traumatismes de la répression du 8 mai 1945, pour ne citer que la plus récente, sont encore vifs dans les esprits et conservent toute leur charge symbolique.

Mais pour une fois, le silence est brisé malgré l'exercice de la censure opposée à la circulation de tous les écrits pouvant porter atteinte à l'image de l'administration. L'affaire Sidi Ali Bounab constitue de ce point de vue un moment inédit de mobilisation de plusieurs actions collectives autour d'un cas de brutalités qu'il fut difficile de dissimuler à l'opinion publique.

Il convient de rappeler aussi que pour les partis nationalistes, l'effet du truquage des élections du mois d'avril 1948 (Première Assemblée Algérienne)<sup>15</sup> avait jeté un immense discrédit sur les institutions françaises. Ce retour sur la scène politique des nationalistes, tétanisés par l'arbitraire d'une administration qui est à la fois juge et partie, et dont

---

<sup>13</sup> Cf. Khalfa, Boualem ; Alleg, Henri et Benzine, Abdelhamid, *La grande aventure d'Alger républicain*, op.cit, pp.57-59.

<sup>14</sup> Sur tous ces militants du PCA, cf. René Gallissot, *Dictionnaire du mouvement ouvrier, Algérie*, Paris, éd. Ouvrières, 2006.

<sup>15</sup> Sur les élections du 4 avril 1948, cf. M. Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien*,...op.cit, Tome 2.

l'impunité est affichée, sans complexe, a surpris et prit de vitesse tout le monde. Précisément c'est son caractère d'imprévisibilité qu'il faut retenir, au grand dam de l'administration, toujours prompte à crier au complot fomenté par « les communistes et les séparatistes algériens<sup>16</sup> ». Son habitude de contrôler, *de surveiller et punir*<sup>17</sup> le champ social lui a conféré une réelle assurance au point de ne pas voir les innombrables contradictions engendrées par la situation coloniale. Indéniablement, une dynamique nouvelle est née au cœur de la seconde guerre mondiale. Le rapport de force n'est plus du côté de l'administration française et de la grosse colonisation. Les Algériens ont osé rêver d'un Etat avec des couleurs nationales, le temps d'un Manifeste (janvier 1943<sup>18</sup>) qui même s'il fut rapidement mis de côté, n'en a pas moins ouvert la voie à sa gestation. Les pratiques ou médiations mises à contribution par les nationalistes algériens à l'occasion de l'affaire Sidi Ali Bounab participent de cette recherche à mettre à profit toutes les ressources possibles et à recourir à des stratégies spécifiques, y compris celles qu'autorise *la relation coloniale* dans le but d'infléchir son hégémonie.

Dans l'exemple de Sidi Ali Bounab, les nationalistes renouent avec le *champ d'expérience* et s'engagent vers un *horizon d'attente*<sup>19</sup> en investissant tout le champ sémantique offert par la pratique démocratique. En s'emparant du vocabulaire politique moderne, les Elus algériens - au delà de la pluralité de leurs appartenances politiques - engagent une série d'actions qui confèrent aux événements de Sidi Ali Bounab, une identité forte dans la mesure où elle se rattache à la dynamique générale des luttes anti-coloniales.

Il est important d'insister sur l'ensemble des stratégies d'énonciation et de communication portées par les nationalistes, stratégies qui ont concouru à l'élaboration d'un témoignage mis à la disposition de l'opinion publique.

Peu habituée au déploiement d'une telle contre-offensive et à essayer des critiques, qui plus est publiquement, l'administration réfute toutes les protestations exprimées par la presse nationaliste. Mais à la demande de Paris, le gouverneur général Naegelen est obligé d'envoyer sur les lieux,

---

<sup>16</sup> Formule employée par le journal *L'époque* du 21 novembre 1949.

<sup>17</sup> Foucault, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

<sup>18</sup> Le Manifeste du Peuple algérien est présenté par Ferhat Abbas au gouverneur général Peyrouton le 31 mars 1943, cf. Claude Collot et Jean Robert Henry, *Le Mouvement national, Textes 192-1954*, Alger, OPU, 1978.

<sup>19</sup> Sur les notions de champ d'expérience et horizon d'attente, cf. Reinhart Koselleck (1972), *Le futur passé. Contributions à la sémantique des temps historiques*, Paris, Editions EHESS, 1990.

une commission judiciaire d'enquête qui s'empresse de regagner le soir même, soit le 8 octobre Alger, sans faire la moindre déclaration. Il faut attendre plus d'un mois pour que la discussion soit entamée sur l'affaire Sidi Ali Bounab, d'abord au sein de l'Assemblée Algérienne, à partir du 15 novembre 1949<sup>20</sup>.

### **L'affaire Sidi Ali Bounab à l'Assemblée Algérienne**

Il a fallu trois tentatives pour que les délégués du MTLD réussissent à ouvrir un débat à l'Assemblée Algérienne. Dès le 15 novembre 1949, ils tentent de déposer une motion exigeant une commission d'enquête. Ils reviennent à la charge le 17 novembre mais ce n'est qu'à la séance du 23 novembre qu'une proposition présentée par Mohamed Lamine Belhadi, Ahmed Bouda, Hadj Cherchalli, Larbi Demaghatrous, Embarek Djilani, Mustapha Ferroukhi, Chawki Mostefai est retenue. Ils réclament « une commission d'enquête pour déterminer les responsabilités ». En temps normal, une telle proposition est soumise à la discussion. Mais le président de la 1<sup>ère</sup> commission Arnaud s'empresse de la rejeter au motif que « l'information judiciaire et l'enquête administrative ne sont pas terminées ».

Demaghatrous proteste au nom de son groupe : il insiste sur l'existence de « preuves irréfutables » et réclame un débat général sur la question tout en réitérant la désignation d'une commission d'enquête. « Et nul n'a le droit humainement, de rester insensible devant de pareils faits. » conclut-il son intervention.

Les arguments qu'il avance ne parviennent pas à convaincre les membres du 1<sup>er</sup> collège européen. Marcel Papillon (magistrat d'Alger) n'hésite pas à lui répondre « Il ne s'est rien passé, je vous l'affirme, au douar Sidi Ali Bounab qui puisse justifier une intervention aussi insolite que celle qui vient de se produire. »

Cependant, les représentants du gouverneur général : André Pelabon et Henri Urbani ne l'entendent pas ainsi et se prononcent en faveur de l'ouverture du débat.

C'est alors que Ferroukhi dresse un long réquisitoire du régime colonialiste français, depuis l'occupation de l'Algérie en 1830. Il en appelle à la « conscience humaine contre cette politique générale répressive » d'autant plus que les années 1948-1949 ont été égrenées par de nombreux faits similaires à ceux de Sidi Ali Bounab, notamment à

---

<sup>20</sup> Les titres des journaux relatent plus la démission du gouvernement Queuille, survenue le 5 octobre 1949 et les tractations pour la désignation de son successeur que l'affaire Sidi Ali Bounab.

Haussonvilliers en juillet 1948, el Goléa en février 1949 et Mascara le 1<sup>er</sup> mai 1949<sup>21</sup>.

Il est relayé par Embarek Djilani qui revient avec moult détails sur les saccages qui ont frappé le douar Sidi Ali Bounab. Il dénonce haut et fort l'application du système de la responsabilité collective « réprouvé par l'humanité » et le simulacre d'enquête qui aboutit à inverser les rôles en exerçant de telles pressions que les villageois ont fini par céder et retirer leurs plaintes.

Le délégué René Justrabo du PCA renchérit sur la clôture de l'enquête judiciaire contredite par l'abondance des preuves...Mais quand la proposition est mise aux voix, elle n'est pas adoptée.

Pratiquement au même moment, les députés du MTLD et du PCA livrent la même bataille de procédures au sein de l'Assemblée nationale.

### **L'affaire Sidi Ali Bounab à l'Assemblée nationale**

Les députés du MTLD<sup>22</sup> ne sont pas suffisamment nombreux pour constituer un groupe de pression au sein de l'Assemblée nationale. Dépourvus d'expérience et des arcanes du jeu parlementaire (question des alliances par exemple), les députés MTLD ne peuvent compter que sur les autres élus du second collège (le PCA a deux élus et l'UDMA n'en a aucun !) et sur les députés des autres formations politiques (de gauche) favorables à une alliance souvent conjoncturelle.

En dépit de ces difficultés, les députés MTLD saisissent d'abord la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions (dont le rapporteur est le député communiste Chérif Djemad) qui par 27 voix et une abstention « a demandé l'urgence de la discussion » le 1<sup>er</sup> décembre 1949, non sans avoir entendu au préalable le ministre de l'Intérieur Jules Moch. Celui-ci a publié le 20 novembre 1949 un communiqué<sup>23</sup> où il dément toutes les accusations émises par le MTLD, le PCA et l'UDMA.

---

<sup>21</sup> A Haussonvilliers/ Naciria comme à El Goléa et Mascara, la répression fut très sévère contre les populations civiles. Cf. Mahfoud Kaddache, *Histoire du nationalisme...* Tome II, op.cit.

<sup>22</sup> Les députés du parti MTLD, élus lors des législatives du 10 novembre 1946 détiennent cinq sur les 15 réservés au Second collège : il s'agit de Mohamed Khider, Ahmed Mezerna, Lamine Debaghine, Djamel Derdour et Messaoud Boukadoum. Le PCA a deux députés. Le reste des sièges soit huit (8) est revenu aux députés de « l'Administration ». C'est l'un des paradoxes de la IV<sup>e</sup> République d'avoir érigé un tel système de représentation et de discrimination, basé sur l'origine ethnique et sur l'implication de l'Administration. Le second collège représente les « Français musulmans ». Cf. notre contribution intitulée : *Les Algériens et la représentation politique en situation coloniale*, Rendez vous de l'Histoire, Université de Rabat, mars 2006.

<sup>23</sup> Le communiqué est repris par l'AFP et toute la presse, tant en Algérie qu'en France.

A son tour, il dénonce « le caractère odieux d'information qui tend à discréditer la politique du Gouvernement dans les départements algériens ».

Mais l'opinion publique demeure sceptique devant ses explications diamétralement opposées à celles de la presse nationaliste qui est parvenue à mobiliser plusieurs personnalités de la place parisienne et pas des moindres. Dans une lettre rendue publique, Georges Altman, Bourdet, André Ferrat, Boutbien, Babouène, André Denis, Emile Khan, Louis Massignon, Marceau-Pivert, Gérard Rosenthal, David Rousset, Jean Rousset et Jean Scelle saisissent le président du conseil Georges Bidault et en appellent à une enquête parlementaire<sup>24</sup>.

La rencontre eut lieu effectivement le 2 décembre 1949 en présence du ministre qui dut apporter des explications au point de rallier à son point de vue une majorité des membres de la commission. En effet, après l'avoir entendu, 25 députés de la commission d'enquête contre 13, n'étaient plus convaincus de la nécessité de dépêcher en Algérie.

Toutefois, dans un souci d'équité, la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions a retenu l'ouverture du débat à l'Assemblée en présence du ministre de l'intérieur.

Aussi, lors de la séance du 13 décembre, Mohamed Khider est-il invité à exposer les motifs de sa demande de discussion d'urgence *des événements de Sidi Ali Bounab*<sup>25</sup> appuyée par les députés communistes, devant ses pairs. Il réclame justice pour les habitants de Sidi Ali Bounab, émet des doutes sur les conclusions de l'enquête administrative, n'hésite pas à faire le parallèle avec l'affaire des parlementaires malgaches et la rétraction du témoin Randrianarison<sup>26</sup>, bref à exprimer le peu de confiance dans toute entreprise contrôlée par l'administration.

C'est Jacques Chevalier qui selon le règlement est autorisé à apporter la contradiction à la proposition de Mohamed Khider. Au nom du groupe radical, il la rejette car dit-il « elle est infondée et tendancieuse » reprenant la rhétorique qui a triomphé au sein de l'Assemblée algérienne et qu'il n'est pas question de désavouer.

Puis vint le tour du ministre de l'Intérieur d'exposer sa version des faits.

---

<sup>24</sup> Le contenu de la lettre figure dans le journal *Combat* du 21 novembre 1949.

<sup>25</sup> Le terme « *Evènements* » figure dans le compte rendu des débats survenus à l'Assemblée nationale.

<sup>26</sup> Dans cette affaire, où sous la contrainte, les témoins disent la chose et son contraire, cf. Jacques Tronchon, *L'insurrection malgache de 1947: essai d'interprétation historique*, Paris, Karthala, 1986.

Jules Moch reprend la thèse du bandit contre qui la justice a sept mandats d'arrêt et une condamnation à mort par contumace. Mohamed Cherchar tente de tirer sur les gendarmes venus l'arrêter... Des perquisitions sont effectuées pour le retrouver, « dans des conditions dont j'indiquerai ce qu'elles ont eu de regrettable mais qui ne sont nullement celles qui ont été décrites dans la presse » ajoute-t-il.

Jules Moch, sans se soucier de ses déclarations précédentes, s'attache à apporter des précisions : « si la perquisition a été effectuée de manière trop violente, si certains abus ont été commis, ces abus n'ont aucune commune mesure avec ceux évoqués par la presse. Une enquête administrative est en cours. Des sanctions ont été prises contre ceux des membres du service d'ordre qui ont manqué à leurs devoirs<sup>27</sup> ».

Implicitement, il reconnaissait les brutalités perpétrées contre les habitants du douar Sidi Ali Bounab qu'il promet d'indemniser. Considérant l'affaire close, il ne put s'empêcher de rappeler d'abord que les journaux – *l'Algérie Libre*, *Alger Républicain* et *La République algérienne* seront poursuivis pour avoir propagé « des nouvelles sensationnelles et déshonorantes pour la France » d'où la remarque du député Jean Cristofol : « C'est le ministre qui commet des crimes et ce sont les journaux que l'on poursuit ! »

Ensuite, il s'éleva contre l'appel lancé par le MILD à l'opinion internationale d'autant plus qu'il est question d'un « pays colonisé ». Le ministre, sans se déjuger et au mépris de la réalité, prenant à témoin les représentants français de l'Assemblée, réitéra à tous que « l'Algérie n'est pas un pays colonisé » mais « une partie intégrante de la République française » et « que la France est un pays civilisé ».

Le débat tourne court à ce moment, Mohamed Khider et Ahmed Mezerna évitent de répondre, alors qu'ils auraient pu le faire. C'est Cherif Djemad du PCA qui vient à leur rescousse en tant que rapporteur de la commission pour dénoncer les agissements des « colonialistes les plus notoires... dont le maire de Camp du Maréchal ».

Quand on passe au scrutin, les 197 voix qui sont pour l'envoi d'une commission d'enquête en Algérie sont mises en échec, sans surprise, par 396 voix<sup>28</sup> contre. Avec un tel résultat, l'espoir de rallier les pouvoirs publics de Paris s'évanouit. Il était illusoire dans ces conditions de

---

<sup>27</sup> Jules Moch se défendit d'avoir pris connaissance de ces sanctions prises par le ministère de la Défense, lors de son audition devant la commission parlementaire, le 2 décembre 1949. Les sanctions se résument à des arrêts de rigueur qui ont frappé le commandant de gendarmerie (20 jours), un sous-officier (25 jours), 8 gendarmes (25 jours). Cf. déposition du 13 décembre 1949,

<sup>28</sup> Le nombre total des votants étant de 593, la majorité absolue exigeait 297 voix.

parvenir à faire changer les choses dans le cadre de la légalité française. Le dernier baroud d'honneur est la lettre adressée par Ahmed Boumendjel<sup>29</sup>, secrétaire adjoint de l'UDMA et conseiller de l'Union française, au député d'Alger Paul-Emile Viard<sup>30</sup> qu'il invite à se rendre au douar Sidi Ali Bounab.

Enfin, si les députés nationalistes ont pu faire l'expérience de la confrontation démocratique, ils ne sont pas parvenus à inverser le processus de domination. Au mois d'avril 1950, René Mayer, garde des Sceaux et député d'Algérie, n'hésita pas à déposer une demande de levée d'immunité parlementaire pour Ahmed Mezerna<sup>31</sup>, député MTLD. Le motif est la parution d'un article sur le saccage du douar Sidi Ali Bounab dans *l'Algérie Libre*, dont il est le directeur<sup>32</sup>.

### **Les leçons d'un échec**

Les démarches initiées par les nationalistes algériens n'ont pu aboutir et ne pouvaient aboutir. L'échec de cette expérience, ajouté à toutes les atteintes à la légalité, confortait les détracteurs de la participation au jeu institutionnel et fragilisait tout processus politique du fait de l'hostilité radicale des représentants de la colonisation qui bénéficient de l'appui des milieux politiques métropolitains.

L'opinion publique, prise à témoin, est dans l'incapacité de peser sur les décisions adoptées à l'Assemblée nationale. Si la mobilisation algérienne a suscité de l'intérêt dans certains milieux anti-colonialistes en France, elle ne pouvait en toute logique emporter une adhésion plus large. Ses limites sont celles là même que toute situation coloniale impose. La censure des journaux, le dispositif de surveillance et la répression des actions menées par les nationalistes réduisent à néant tout élargissement et de l'espace public et de l'espace politique. Même l'unité d'action amorcée entre les trois formations politiques du mouvement national algérien<sup>33</sup>, n'a pu avoir raison de la démonstration de violence du régime colonial.

---

<sup>29</sup> La lettre a été reprise par le journal *Franc-Tireur* du 15 décembre 1949.

<sup>30</sup> Paul-Emile Viard, professeur de droit à l'université d'Alger, était membre de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions. C'est lui qui en l'absence du rapporteur Chérif Djemad, a introduit la demande de discussion d'urgence, lors de la séance du 13 décembre 1949.

<sup>31</sup> *Franc-Tireur* du 27 avril 1950.

<sup>32</sup> Le parallèle est à faire avec l'exemple malgache.

<sup>33</sup> L'affaire Sidi Ali Bounab a donné lieu à une dénonciation assumée à la fois par la presse du MTLD, du PCA et de l'UDMA. Cette unité d'action est une première au lendemain de la seconde guerre mondiale. Elle augure de la constitution du Front Algérien pour la défense et

En d'autres termes, l'impunité est la règle même si des sanctions ont frappé les gendarmes impliqués dans l'affaire du douar Sidi Ali Bounab. Ce que retiendront alors les élus nationalistes c'est que le mensonge est érigé au rang de procédé de gouvernement.

En filigrane, se profile l'impossible intégration politique des colonisés. Avec de tels procédés, l'Etat colonial interdisait toute velléité de voir émerger des intermédiaires en mesure de servir de courroie de transmission entre lui et les populations locales.

Contre les pouvoirs de l'Etat colonial, les « Français-musulmans » citoyens de seconde zone sont privés de tout moyen de pression. Les conséquences de ces pratiques et attitudes qui n'ont pas manqué de se graver dans les mentalités, dans les représentations du pouvoir et l'imaginaire politique méritent un examen plus approfondi pour saisir les traumatismes nés de cette *longue nuit coloniale* et des difficultés inhérentes à la construction du lien politique...